



Sommaire

Édito

Actualités

Des 1^{er} mai internationaux
Forum Social Mondial
Projet bananes
Rencontre inédite entre
des syndicalistes de la banane
dans les Caraïbes
Les liaisons dangereuses d'Orange
dans les colonies israéliennes

Dossier : Union européenne

La politique commerciale de l'Union
européenne
Traités européens
A lire

Nouvelle d'Afrique

Togo

Nouvelle des Amériques

Haiti

Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Asie centrale
Australie
Népal
Népal solidarité

Nouvelle d'Europe

Royaume-Uni

Nouvelle du Proche et Moyen Orient

Migrations : stop à l'hécatombe en
Méditerranée

Écho de la CSI

Échos de l'OIT

Message des syndicats français aux
travailleuses et travailleurs d'Iran

En encart

4 pages : 315 milliards pour sauver
l'Europe

L'Europe forteresse

L'Europe est une région attractive... si l'on juge par le nombre de personnes qui tentent de la rejoindre, parfois au péril de leur vie. Affirmons tout d'abord qu'un seul mort est un de trop. On ne peut pas perdre sa vie à tenter d'arriver aux limites de notre continent !

Les chiffres cette année sont déjà effroyables. Nous sommes face à une catastrophe humanitaire aux frontières de l'Europe.

Seulement, la réaction des Européens fait honte. Les politiciens feignent la consternation face à l'actualité d'un naufrage entre la Libye et Malte, puis proposent de détruire les bateaux des « passeurs ». Ensuite, on débattrait entre capitales européennes sur les quotas de répartition des migrants qui ont réussi d'atteindre les côtes de l'Europe. En attendant, ils continuent à mourir dans la Méditerranée tous les jours.

La situation est indigne, et les réactions sont inacceptables. Comment peut-on concevoir de vouloir libéraliser les flux des biens et des services (TAFTA, CETA, TiSA, etc.), autoriser la migration intracommunautaire pour des raisons de travail, donc pour des motifs économiques, et en même temps tenter d'ériger l'Union Européenne en forteresse qui refuse toute entrée de personnes dont on ne jugerait pas les motivations acceptables ? La notion même de « migration illégale » est une insulte à l'humanité. Mais plus personne ne s'en émeut.

Quand, dans les années 1970, les « boat-people » du Vietnam se lançaient vers

l'inconnu dans la mer de Chine, ONGs et syndicats ont organisé des bateaux pour secourir et accueillir des milliers de migrants qui ont trouvé refuge en Europe. Aujourd'hui, la réponse à cette proposition, c'est l'insulte.

À en juger par la réaction de Manuel Valls, suite à la proposition de la Commission Européenne d'introduire des quotas, accepter en soi l'arrivée de migrants est devenu inconcevable. Est-ce cette Europe que nous voulons bâtir ?

De quoi parlons-nous ? En 2012, le pays avec la plus forte immigration (communautaire plus extra-communautaire) était le Luxembourg qui accueillait 38 migrants sur 1 000 Luxembourgeois. Difficile d'y voir une quelconque menace !

Les pays voisins des zones en crise (comme par exemple actuellement la Syrie ou la Lybie) ont accueilli en très peu de temps des millions de réfugiés. L'UE, avec ses 28 pays et presque un demi-milliard d'habitants, serait en danger par l'arrivée « massive » de quelques milliers d'exilés ?

Tous ceux qui s'occupent des travailleurs migrants savent que personne ne tente de se déplacer s'il n'y a pas d'emploi en perspective. Et dire que certains veulent nous faire croire que les migrants prendraient « nos » emplois ! Quand il y a le chômage à l'arrivée, personne ne risque le voyage.

Si les Européens développaient une politique de l'accueil, les passeurs n'auraient

pas de débouchés. Inutile alors de prétendre détruire leurs bateaux, et de rendre pire encore les conditions de traversée.

Partent-ils par plaisir ou par sens de l'aventure ? Difficile de penser que s'ils avaient le choix entre une vie digne, en sécurité et une perspective d'avenir chez eux, et un exode incertain, au péril de leur vie, auraient-ils entrepris les voyages ? Pourquoi alors personne ne se préoccupe des conditions de vie dans les pays d'origine ?

Et si l'on considérait plutôt la richesse, l'énergie et la détermination que nous apportent celles et ceux qui arrivent de l'autre rive de la mer chez nous ? Qu'ils nous fassent l'honneur d'affronter tant de difficultés pour venir chez nous, en Europe ! Que cette volonté et cette abnégation dont ils font preuve mériteraient un accueil chaleureux et à bras ouverts ! Tout ce que leur présence « risque » de nous apporter, c'est de nous enrichir. Ils ne nous privent de rien ! Dire que c'est eux qui semblent réellement apprécier l'Europe, tandis que les Européens, eux, ils doutent...

Wolf Jäcklein

Animateur de l'espace International

Vous pouvez nous joindre :

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International
Courriel : w.jacklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales - CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Actualités

Des 1^{er} mai internationaux

À Paris, les travailleurs migrants chinois syndiqués à la CGT participaient au défilé du 1^{er} mai derrière une pancarte où les revendications communes des travailleurs migrants étaient traduites en chinois. Et à Saint-Nazaire, l'Union syndicale multiprofessionnelle CGT pour s'adresser aux tra-

vailleurs migrants, détachés ... avait traduit, toujours pour la manifestation du 1^{er} mai, le slogan « L'union des travailleurs » dans les langues parlées sur les lieux de travail de la région.

MLB

Forum Social Mondial

La CGT était présente du 24 au 28 mars 2015 au 12^e Forum social mondial (FSM), qui se tenait, pour la 2^e fois, à Tunis (Tunisie). Une délégation de la confédération et des fédérations professionnelles, accompagnée de cinq invités syndicalistes internationaux (Burkina Faso, Comores, Inde, Mauritanie, Tchad), ont participé aux échanges, rencontres et travaux, durant toute cette semaine, et tout particulièrement aux ateliers sur les migrations internationales, le climat, les droits fondamentaux, les services publics, le commerce mondial et les accords de libre-échange, ainsi qu'aux ateliers sur les luttes démocratiques en Afrique.

La décision de tenir ce 12^e FSM à Tunis, comme en 2013, a eu une importance symbolique. Fer de lance du Printemps arabe, la Tunisie incarne en effet l'espoir d'une révolution mettant à bas un régime autocratique et permettant à tous les citoyens de reprendre la main sur le fait politique. Deux ans après, les espoirs sont encore grands en Tunisie de voir se mettre en place des propositions pour assurer aux jeunes un emploi et un avenir, et aux femmes l'égalité légitime qu'elles revendiquent et amener davantage de justice sociale dans le pays. Le FSM, en choisissant une nouvelle fois Tunis, est venu montrer que cet espoir d'une société plus juste est toujours vivace et que le modèle néolibéral prôné par

les forces politiques n'est pas une solution.

Le FSM à Tunis s'est tenu quelques jours après les attentats au musée du Bardo. Il a résonné aussi comme un poing levé face aux obscurantismes, à la haine et la barbarie. En maintenant le FSM dans ce contexte, en refusant de céder à la peur que veulent faire régner les terroristes, les participants ont montré que l'esprit du printemps arabe soufflera toujours plus fort que le vent de haine des extrémismes.

Né à Porto Allègre en 2001, le FSM est un moment de convergence de tous les acteurs mondiaux proposant des alternatives au modèle économique néolibéral.

Il est un lieu d'échanges, de rencontres, de propositions pour un monde juste, solidaire et durable. Consciente de l'urgence de mettre en place, partout, d'autres choix économiques et sociaux pour permettre plus de justice sociale, la satisfaction des droits fondamentaux de tous, ainsi que de la nécessité d'œuvrer à des sociétés solidaires, égalitaires et durables, la CGT s'approprie pleinement le slogan du Forum social mondial et, plus que jamais, aujourd'hui, affirme, elle aussi, qu'un autre monde est possible.

MM

Projet Bananes

La CGT, en coopération avec la CGT de la Guadeloupe, les syndicats des bananeraies d'Amérique Latine réunis au sein de leur coordination COLSIBA, l'Indecosa

CGT et l'ONG britannique Banana Link, lancent un travail de coopération syndicale sur le thème de la santé et la sécurité dans la filière de production de la banane.

La banane est le premier fruit échangé au niveau du commerce mondial, l'essentiel de sa production est assurée par les pays d'Amérique Latine (Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombie, Equateur, Pérou).

En raison du manque de diversité génétique dans l'agriculture commerciale bananière et de la pratique de la monoculture à grande échelle dans des régions tropicales pluvieuses, les cultures sont de plus en plus exposées aux maladies. L'utilisation de pesticides est donc très intense, ce qui pose une menace majeure pour la durabilité économique, sociale et environnementale de l'industrie. Par ailleurs, si les produits agrochimiques représentent l'un des principaux risques pour la santé des travailleurs, il existe un certain nombre d'autres problèmes de santé et de sécurité dans la production industrielle de la banane qui doivent être pris en compte, notamment ceux qui touchent au travail des femmes dans les stations d'emballage. Dans les plantations, les heures de travail excessives provoquent la fatigue et la déshydratation et augmentent les risques de coupures à la machette, le travail répétitif use les corps, etc. Les travailleur-euse-s de cette filière, gourmande en efforts physiques et en intrants de synthèse, essuient donc en première ligne les conséquences négatives de la culture conventionnelle sur la santé humaine.

Le législateur des pays concernés de l'Amérique Latine a prévu l'existence dans les entreprises de comités d'hygiène et de sécurité, institutions clés pour la défense des conditions de travail des salariés de ce secteur. Toutefois, la plupart du temps ces comités ne fonctionnent pas vraiment. Les syndicats des travailleurs de bananeraie, réunis dans la Coordination latino-américaine COLSIBA ont exprimé un besoin de renforcement de leurs capacités d'intervention afin de pouvoir investir ces comités d'hygiène et de sécurité avec un argumentaire construit et des propositions concrètes.

Nos camarades d'Amérique Latine estiment que l'expérience française pourrait s'avérer

fort instructive pour leur combat. La France a été contrainte de rechercher des solutions alternatives à l'usage inconsidéré des pesticides suite au scandale sanitaire du chlordécone. Cet insecticide, utilisé dans les plantations en Guadeloupe et en Martinique, y a provoqué une recrudescence des cancers. Ce traumatisme, conjugué à l'intervention syndicale locale très forte, a permis des changements dans le système de production, avec une baisse très significative de l'utilisation de pesticides depuis une dizaine d'années. Cette expérience mérite d'être partagée avec les travailleurs latino-américains, afin qu'ils puissent obtenir des réductions dans l'utilisation de produits toxiques dans leurs propres pays.

Comme on peut le constater, le manque d'encadrement dans la mise sur le marché des produits phytosanitaires, couplé à la rareté des études d'impact indépendantes sur la santé humaine, fait perdurer les pratiques agricoles dangereuses. Les travailleurs, qui y jouent leur santé et la santé de leur famille, ont intérêt à construire des liens avec les consommateurs en les avertissant des risques. Face à l'irresponsabilité des lobbies agrochimiques, le travail en commun sur ce sujet avec notre association de consommateurs, Indecosa-CGT, a une importance stratégique.

Par ailleurs, nos camarades syndicalistes en Amérique Latine considèrent que la protection de la santé des travailleurs pourrait être renforcée à la faveur de la ratification de la Convention 184 de l'OIT sur la Sécurité et Santé dans l'Agriculture (2001) par leur pays. Pour l'heure, parmi les pays producteurs de la banane seul le Ghana l'a fait. Cette convention contient des recommandations non seulement concernant les pratiques sur le lieu de travail, à travers les comités d'hygiène et de sécurité, mais aussi sur la mise en place de commissions tripartites nationales afin d'assurer une plate-forme permanente pour l'amélioration de la santé et de la sécurité. Les partenaires du projet ont donc intérêt à unir leurs efforts pour exiger de leurs gouvernements respectifs la ratification de la convention 184 de l'OIT.

RT

Rencontre inédite entre des syndicalistes de la banane dans les Caraïbes

C'est une première. Des syndicalistes membres de la Coordination syndicale

bananière d'Amérique centrale et latine (COLSIBA) se sont rendus en Guadeloupe,

Jean-Jacques GUIGON

Afrique - PMO
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 85
Mobile : 06 08 25 70 41

An LE NOUAIL

Membre du CESE
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAMEZ

Questions économiques
Afrique - Océan Indien
Courriel : m.moriamez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe - Balkans
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Droits - Migrations - Proche et Moyen Orient
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Conception - réalisation : La CGT
Espace International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex
Maquette : département Information
et Communication (DIC)
MTG - 27/05/2015
Photos : DR
Imprimé par nos soins

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Financé par les cotisations des syndiqué-e-s

dans le cadre du projet « Coopérer autrement » du CFSI.

La Confédération générale du travail de Guadeloupe (CGTG) a reçu, du 12 au 18 avril 2015, une délégation de syndicalistes d'Équateur, du Honduras et de Costa Rica, pour le début d'un programme portant sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans les plantations de banane. La CGTG a été à l'initiative de la campagne pour la réduction des pesticides dans ce secteur, et Jean-Marie Nomertin, Secrétaire général de la CGTG et ancien du secteur de la banane, a animé le programme durant toute la semaine.

Selon Gilbert Bermudez, coordinateur de Colsiba, il y a beaucoup à apprendre des conditions de travail en Guadeloupe :

- la fumigation aérienne des plantations est interdite et, en règle générale, peu de pesticides chimiques sont utilisés ;
- la journée de travail dure sept heures ;
- le travail n'est pas payé à la pièce, mais à l'heure ;
- l'intensité du travail est beaucoup plus basse qu'en Amérique centrale et latine ;
- la main d'œuvre féminine est réduite.

Dans le même temps, les travailleurs sont peu informés de la Convention 184 de l'OIT sur l'hygiène et la santé au travail. Il convient de souligner que pour l'Amérique

centrale et latine, seuls deux pays ont ratifié cette Convention, à savoir l'Argentine et l'Uruguay, c'est-à-dire aucun pays producteur de bananes.

D'autres initiatives ont été organisées durant la semaine : une visite du Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), des rencontres de travailleurs (conducteurs d'engins, entreprises de transport) et enfin, deux jours de travail intense afin de mettre en commun les expériences.

Le programme n'en est qu'à son début. D'autres activités sont d'ores et déjà prévues en Colombie et au Honduras.

MCN

Les liaisons dangereuses d'Orange dans les colonies israéliennes

La CGT, au côté de six autres organisations (le CCFD - Terre Solidaire, la FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, Al Haq, l'AFPS - Association France Palestine Solidarité, la LDH - Ligue des droits de l'Homme et Union Syndicale Solidaires) dénoncent la relation d'affaires du groupe Orange avec l'entreprise Partner, active dans les colonies israéliennes situées dans le Territoire palestinien occupé, et la participation de l'État français, actionnaire d'Orange.

En effet, après de multiples démarches infructueuses pour entamer un dialogue avec l'entreprise Orange, les sept organisations ont publié un rapport qui démontre que par sa relation d'affaires avec la société israélienne de télécommunications Partner, Orange participe indirectement au maintien et au renforcement des colonies israéliennes situées dans le Territoire palestinien occupé. En opérant dans ces colonies, illégales au regard de la communauté internationale, Partner contribue à leur viabilité économique et à leur maintien. L'entreprise tire profit des limitations imposées à l'économie palestinienne par les autorités israéliennes, et contribue ainsi à l'asphyxie de celle-ci.

Crucial pour la stratégie marketing de Partner, ce contrat de licence de marque a même été renouvelé en 2011, et inclut maintenant le paiement d'une redevance à Orange, qui tire donc profit de cette relation. Un amendement au contrat en 2015 prévoit la hausse de cette redevance à partir de 2019. Au regard de sa responsabilité de respecter les droits humains et conformément aux Principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies ainsi qu'en vertu de la charte de déontologie du Groupe, les auteurs du rapport estiment qu'Orange doit mettre un terme à sa relation d'affaires avec Partner.

Par ailleurs, en tant que principal actionnaire minoritaire du groupe Orange (25.05 % du capital) et au regard de ses obligations internationales en matière de droits humains, le gouvernement français doit prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'Orange reconsidère sa relation d'affaires avec Partner et mette fin à toutes activités l'impliquant dans des violations des droits humains et du droit international. Jusqu'à présent, les autorités françaises permettent indirectement à l'entreprise de tirer profit d'actes israéliens internationalement illégaux qui sous-tendent la mise en place et le maintien des colonies dans le Territoire palestinien

occupé. Cela est contraire non seulement aux engagements politiques pris par la France concernant le statut illégal des colonies, mais aussi aux condamnations accablantes de ces actes par les institutions de l'UE et plus largement par la communauté internationale.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que la France, tout comme l'Union européenne et d'autres gouvernements européens, a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises que les colonies israéliennes étaient illégales au regard du droit international et constituaient un obstacle à la paix. Le gouvernement français a adressé un avis mettant en garde les entreprises françaises contre les risques juridiques et économiques associés aux activités et transactions menées dans les colonies israéliennes. Conformément à cette déclaration, les pouvoirs publics seraient récemment intervenus auprès de la société Safege, une entreprise impliquée dans les études préparatoires pour le téléphérique de Jérusalem Est qui a, depuis, annoncé son retrait du projet. Nous attendons des autorités françaises qu'elles interviennent également auprès et au sein d'Orange.

OY

La politique commerciale de l'Union européenne

Depuis les débuts de la construction de l'Union européenne, la question de la stratégie commerciale européenne a eu la prépondérance dans les discussions entre les États membres, bien avant la question d'une union politique elle-même. Dès le traité de Rome en 1957, les textes prônaient un marché intérieur sans obstacle au commerce, dans le but de stimuler la concurrence, ainsi qu'une libéralisation multilatérale des échanges, intérieure et extérieure.

Aujourd'hui, l'Union européenne est la première puissance économique mondiale, avec 15 % des exportations mondiales de marchandises (soit 2 307 milliards d'euros) et 25,19 % des exportations mondiales de services (soit 890 milliards d'euros), devant la Chine (11,74 % des exportations mondiales de marchandises et 4,41 % des exportations mondiales de services) et les États-Unis (respectivement 8,39 % et 14,25 %). Aussi les décisions de l'UE en matière de politique économique ont de fortes résonances sur la pratique des échanges mondiaux.

La stratégie commerciale européenne est brutale. Elle se caractérise par deux points principaux :

- la volonté d'accaparer le maximum de ressources hors de son territoire, à savoir l'accès pour les entreprises européennes aux matières premières, aux terres et autres ressources ;
- la volonté d'accéder librement aux marchés des pays, non pas tant pour vendre ou acheter, mais pour produire sur place en profitant des bas salaires et de la croissance.

Le débat politique dans un certain nombre de pays de l'Union européenne pendant la campagne électorale pour le Parlement Européen a déjà laissé apparaître des intentions de réfléchir à une réforme des traités fondateurs de l'UE.

Il ne s'agit plus ici de simplement s'arroger la liberté de vendre les produits européens aux pays émergents ou en développement, mais bien de modifier les réglementations intérieures pour permettre aux entreprises européennes de faire ce qu'elles veulent sur le territoire - ce que nous voyons notamment dans le cadre des Accords de Partenariat Économique que met en place l'UE avec les pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les priorités de l'Union européenne en matière de politique commerciale sont le développement à tout crin de ses multinationales et de l'accès aux marchés extérieurs. Cela passe par :

- la protection des investissements : le traité de Lisbonne permet notamment à l'UE le développement d'outils pour garantir les intérêts des multinationales. C'est ce que nous retrouvons dans le projet de texte du TAFTA (l'accord de libre-échange entre les USA et l'UE), avec le mécanisme de règlement des différents investisseurs - États, à savoir qu'une entreprise peut porter plainte contre un État si elle estime que les décisions politiques prises contraignent ses intérêts commerciaux ;
- l'assouplissement des mesures de contrôle sanitaires et phytosanitaires, considérées comme des barrières techniques au commerce ;
- l'accès aux marchés publics, où l'UE s'estime être en position de conquête ;
- le démantèlement des mesures de protections gouvernementales restreignant

les exportations des matières premières à bas coût des pays extérieurs.

La question qui se pose est de savoir si cette politique commerciale vise la satisfaction des intérêts des citoyens européens, le développement de l'emploi et de la croissance en Europe ou est-elle simplement mue par la satisfaction des intérêts du capital et de ses protagonistes premiers que sont les entreprises mondialisées ? À la CGT, nous avons une idée assez précise de la réponse...

Que faire alors face à ces politiques néolibérales, à la multiplication des accords de libre-échange et de partenariat économique conclus entre l'UE et les autres régions du monde et qui constituent une menace pour les droits sociaux, environnementaux, sanitaires ? La réponse n'est pas dans des mesures économiques mais politiques. Il est nécessaire aujourd'hui plus que jamais d'infléchir les politiques libérales pour établir des politiques économiques au service des citoyens, garante des droits fondamentaux, favorisant la réciprocité dans les échanges au lieu de l'exploitation économique du pays ou de la zone moins développée. Il est nécessaire de mettre un terme à la confiscation du pouvoir au service des intérêts capitalistes et d'œuvrer ensemble à un monde plus juste et durable, mettant l'humain en son centre avant les intérêts financiers. La tâche n'est pas aisée mais, comme le disait Nelson Mandela, **« cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse ».**

MM

Traités européens

À l'époque, en France, on restait sceptique quant à la possibilité d'affronter un nouveau référendum, et une réforme des traités posait forcément cette question. Qui plus est, les difficultés irlandaises et néerlandaises faisaient peur à tout le monde. Une révision

du traité de Lisbonne qui devrait être ratifiée dans les mêmes termes par les parlements des 28 pays (en Belgique, ce sont même sept parlements qui délibèrent), refroidissait toutes les ardeurs.

Or, compte tenu des modifications des lois fondamentales de l'Union européenne adoptées depuis le début de la crise en 2008, à savoir le traité de stabilité et les two-pack et six-pack. Elles posent aujourd'hui la question de leur intégration de façon juridiquement propre dans le cadre constitutionnel européen.

En toute logique, c'est le parlement européen qui s'est saisi de la question. En séance plénière le 12 décembre 2014, la préparation de deux rapports a été confiée à la Commission des Affaires constitutionnelles. Le premier doit préparer un état des lieux sur la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, et le deuxième est chargé de dégager des propositions sur les « Évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne ». Le calendrier prévoit que le premier soit finalisé pour le mois d'octobre 2015 et le deuxième pour le mois de janvier 2016.

Pour l'heure, ces deux rapports sont encore au stade préparatoire, et aucun élément sur leur contenu n'est disponible. Cependant, le contexte politique européen laisse déjà penser des pistes de réflexion susceptibles d'être suivies dans le cadre de ces travaux.

En tout premier lieu, il y a une rénovation de la dite « méthode communautaire » législative qui correspond à une co-élaboration des textes par le parlement et par le Conseil de l'UE. Dans la poursuite du programme de simplification législative, serait introduit un « conseil de contrôle législatif » qui pourrait intercepter des projets de loi, même après une première lecture par le parlement. Ensuite, on réfléchit à un renforcement de formes de la démocratie participative, par le renforcement d'un « dialogue civil » au niveau européen. Ce que l'on peut entendre par là, c'est un recul du « dialogue social » et donc une réduction de la place des interlocuteurs sociaux qui

signifie finalement un mépris du monde du travail.

Entre autres choses, il y a aussi une réflexion sur l'introduction d'une dimension politique dans la gestion de l'Union économique et monétaire pour rattraper le retard de légitimité démocratique dans la zone euro.

L'actualité électorale au Royaume-Uni (cf. notre article à ce sujet) suggère qu'un certain nombre de concessions à un référendum britannique désormais inévitable, seront en préparation pour améliorer les perspectives d'une majorité en faveur de l'UE.

La CGT est vigilante à l'égard des évolutions qui pourraient ressortir de ces rapports parlementaires, et la délégation CGT au CESE européen pèse dans la rédaction des contributions du comité.

WJ

À lire

Syndicalisme européen : de la crise au renouveau ? ETUI Rapport 133, 2014

Bernaciak Magdalena, Gumbrell-McCormick Rebecca et Hyman Richard

L'Institut syndical européen a publié, en 2014, ce rapport sur le syndicalisme européen qui fait suite à une étude de la Fondation Friedrich Ebert. Il poursuit deux objectifs : présenter la diversité du paysage syndical en Europe et les défis auxquels ils sont confrontés, et mettre en lumière les initiatives et actions entreprises par les syndicats susceptibles d'être analysées et partagées.

À la fin du XX^e siècle, les organisations syndicales ont été confrontées pour une part au déclin des grandes industries manufacturières, aux pressions budgétaires (en particulier dans le secteur public) et aux vagues de privatisation, et pour les pays de l'Est européen à la transition et aux transformations brutales politiques, économiques et sociales.

Dans la dernière décennie, la mise en œuvre de politiques néolibérales et la crise à partir de 2008, suivie des sévères politiques d'austérité, se sont traduites par une précarisation renforcée de l'emploi avec la multiplication des contrats de travail dit atypiques, de nouvelles vagues de privatisation et une montée du chômage dans

tous les pays, y compris dans les pays du nord de l'UE qui semblaient mieux protégés. Le système dit « gantois » qui « prévoyait une assurance chômage financée par l'État et administrée volontairement par les syndicats » a été mis à mal partout bien que dans une moindre mesure en Belgique. Cela a entraîné une perte d'affiliés et une diminution de la couverture des salariés.

L'irruption de la logique actionnariale, la résistance des multinationales à la syndicalisation et l'intervention des institutions financières internationales dans les pays les plus endettés ont directement attaqué les droits et acquis syndicaux en particulier dans les pays de la Méditerranée (Grèce, Portugal etc.).

Conscients des défis auxquels ils étaient confrontés, depuis plusieurs dizaines d'années, les syndicats européens ont cherché à se doter de structures visant à favoriser l'adhésion et la participation syndicales des nouveaux arrivants sur le marché du travail en particulier les jeunes et les femmes. Mais partout, même dans les organisations les plus avancées, il reste beaucoup à faire.

Cependant, le plus grand défi concerne les travailleurs précaires, jeunes et migrants. Ils sont partout plus difficiles à syndiquer et à engager dans l'action syndicale, et leur taux de syndicalisation est généralement très faible.

Conséquence, presque tous les pays ont connu une baisse importante de la syndicalisation. Dans certains cas, les syndicats ont perdu près de 50 % de leurs adhérents (80 % dans certains pays d'Europe orientale) alors que les négociations sectorielles (multiemployeurs) se réduisaient progressivement avec un recentrage de la négociation sur l'entreprise.

Les réponses proposées diffèrent largement selon le type de relations du travail et d'histoire économique et sociale mais aussi en fonction du cadre législatif et conventionnel : grandes campagnes de recrutement, offres de services liés à l'adhésion, information dès le secondaire, syndicalisation au cas par cas, réorientation ou modification pour aller vers des structures « multiprofessionnelles », mise en place de réseau et utilisation des réseaux sociaux... et surtout recherche de visibilité pour l'action syndicale et ses résultats.

La démocratie syndicale et le rapport à internet font partie des questions en débat dans tous les syndicats de l'UE. Cela concerne l'information et la communication traditionnelle mais aussi la possibilité d'adhérer en ligne ou la création de structures virtuelles pour réunir les travailleurs qui n'ont pas de lieu de travail fixe. Une des questions peu souvent abordée est le rapport entre les nouvelles formes de communication et la démocratie syndicale au sens classique.

Les fusions et regroupements sont une des formes les plus fréquemment utilisées pour palier aux difficultés des syndicats. Dans la plupart des cas, des fédérations professionnelles se regroupent pour gagner un nouvel équilibre entre le public et le privé mais aussi économiser des ressources. Aujourd'hui en Grande-Bretagne, deux organisations représentent 40% des syndiqués. En Allemagne le DGB ne compte plus que huit fédérations. Mais les résultats en termes de syndicalisation ne sont pas au rendez-vous et les modifications induites au niveau des confédérations portent parfois préjudice à l'image des syndicats parmi les salariés. Cela reste donc encore une question ouverte.

Si la négociation collective reste importante en quantité, les auteurs du rapport s'interrogent sur leur qualité notamment en ce qui concerne les contenus qui semblent se diluer progressivement. La poursuite de la décentralisation dans l'UE porte en elle le déplacement du lieu de négociation avec la mise en cause des relations hiérarchiques entre les différents niveaux. La négociation à l'entreprise a pris le pas sur les niveaux supérieurs rendant parfois inopérantes les négociations multiemployeurs voire multisectorielles. Face à la diversification des situations des travailleurs, de nouveaux thèmes sont apparus dans la négociation touchant à la réalité du travail : intensité, stress, équilibre vie personnelle/vie professionnelle etc. Le recours à des stratégies innovantes pour la négociation collective apparaît comme indispensable pour le retour à une syndicalisation positive.

Enfin la crise a provoqué une réflexion sur les relations entre syndicalisme et politique – notamment les partis – en particulier parce que les politiques néolibérales ont réduit la capacité d'intervention sur la gestion des économies et d'autonomie de proposition des partis politiques les plus proches traditionnellement des syndicats. Dans les pays d'Europe orientale, le dia-

logue social tripartite vanté dans la phase de préadhésion a montré ses limites et ses pièges. Les syndicats cherchent donc à rendre visibles leurs positions et propositions sur les questions sociales les plus larges. Au-delà du débat sur le rapport au politique, le mouvement syndical européen s'est également interrogé sur les alliances possibles avec le monde associatif et des ONG en particulier autour de la solidarité internationale.

La dimension européenne de l'action syndicale a gagné en importance au fil de l'intégration de l'UE, en particulier dans le cadre de la CES et des Fédérations syndicales européennes. Le rapport interroge les interactions entre les différents niveaux d'intervention des syndicats (national, européen et international) et le degré réel d'intégration des questions européennes et internationales dans le quotidien de la vie syndicale. En effet, même dans les organisations nordiques très impliquées au niveau national dans l'action syndicale internationale, les adhérents semblent insuffisamment concernés. En revanche, la mise en œuvre au niveau national et local de décisions prises par la Commission européenne met en évidence que le mouvement syndical en Europe doit suivre avec attention ces questions et s'y impliquer même si ce sont encore des questions très débattues entre organisations syndicales membres de la CES.

La mondialisation génère un besoin croissant de lutte contre les mises en concurrence entre pays qui pourraient passer par une coordination de la négociation collective y compris en matière de salaires et une utilisation plus efficace de l'outil que représente les Comités d'entreprise européens. Les Accords cadres internationaux (ACI) posent la question de la négociation transnationale dans le cadre des firmes multinationales. Cependant, pour l'instant, la plupart se limitent à réaffirmer les droits fondamentaux sans faire nécessairement un lien avec leur application.

L'intervention syndicale européenne et internationale revient sur le devant de la scène comme outil indispensable à la construction d'une nouvelle efficacité syndicale notamment par la discussion autour d'une activité de spécialiste ou d'une implication nécessaire de l'ensemble des adhérents, voire des travailleurs.

La conclusion du rapport appelle les syndicats à reprendre l'initiative. À partir de ce que les auteurs nomment « imagination stratégique » le mouvement syndical en Europe doit redéfinir ses valeurs et élaborer la poursuite d'une vision commune générale. Celle-ci ne deviendra opérante que grâce à une communication efficace autant externe qu'interne. Il s'agit de remplacer une vision s'appuyant sur la mesure par l'argent de toute chose et l'efficacité des marchés libres par la poursuite de la justice sociale, la lutte pour la démocratie économique et industrielle, la défense de l'humanité et de l'autonomie contre le stress au travail etc. Si pour LO Danemark, la solidarité crée des opportunités, la CSC/ACV de Belgique s'est engagée lors de son congrès de 2010 dans la construction d'une vision et d'une stratégie à long terme sur la base de l'argument « un autre avenir est possible ». De leur côté, les syndicats de l'Est de l'Europe, soumis à de très fortes pressions, ont construit, en s'appuyant sur le mécontentement grandissant, les luttes contre les politiques néolibérales, les mesures d'austérité et de déréglementation et contre l'exclusion, la privatisation. Ils ont participé à démontrer que les syndicats sont bien des « créatures de l'avenir » qui ont à jouer un rôle dans la mise en lumière des contradictions des systèmes capitalistes. Les nouvelles organisations du travail sont confrontées aux mêmes problèmes dans toute l'UE. Face à cela, les auteurs insistent sur l'importance de la poursuite de la coopération visant à développer la syndicalisation et à organiser des réponses syndicales coordonnées.

Pas de réponse rapide cependant. Mais la redéfinition des buts et objectifs du syndicalisme, de ses périmètres d'intervention, des formes d'actions et de la nature de la démocratie interne. Cela oriente la réponse à la question « intervention de spécialistes » ou « mobilisation des adhérents et des travailleurs » vers un engagement de la volonté des membres. Parmi les défis posés aux syndicats, la construction d'un dialogue interne actif, le développement de la formation s'ajoutent à la redéfinition du concept de solidarité. Ils nous incitent à passer à une « contre-offensive nouvelle, imaginative, utopiste peut-être. Les syndicats doivent croire et prouver qu'un avenir meilleur est possible ».

MLB

Nouvelles d'Afrique

Togo

Aujourd'hui, la situation sociale au Togo est en ébullition. Les travailleurs du secteur public et parapublic, luttent depuis des semaines avec la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) pour de meilleures conditions de travail et une vie décente.

La jeune centrale syndicale, créée en 2013, est depuis de tous les combats. Les revendications portées visent directement à l'amélioration de la vie quotidienne des travailleurs togolais avec la revalorisation de la grille salariale, le relèvement des allocations familiales par enfant à 10 000 FCFA (15€), le versement d'une indemnité de transport et l'harmonisation de l'âge de la retraite.

La STT est déterminée à obtenir satisfaction sur l'ensemble de ces points. Toutefois, elle se heurte au gouvernement togolais qui

cherche à saper le mouvement social en délégitimant les actions de grève et intimidant les grévistes. Ainsi, a été rendu publique une note du ministère du travail destinée aux ministères et secrétaires d'État demandant communication des noms des grévistes et les menaçant de licenciements et sanctions administratives. Plus inquiétant encore, lors d'une assemblée générale organisée par la STT, des hommes lourdement armés de machettes et de gourdins ont fait irruption et s'en sont pris violemment aux travailleurs. Sept personnes ont alors dû être hospitalisées.

La CGT condamne avec force ces actions de déstabilisation du mouvement légitime de grève, et les exactions commises à l'encontre des travailleurs. Elle s'est adressée à la STT pour témoigner de tout son soutien et de sa solidarité et saluer le combat des



syndicalistes pour la satisfaction des attentes des travailleurs togolais. Elle rappelle que la grève est un droit fondamental et soutient la STT dans son interpellation du gouvernement togolais quant au respect des 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, dont notamment la convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

MM

Nouvelles des Amériques

Haïti – pays des Caraïbes presque oublié



La CSI et la Confédération Syndicale des Amériques (CSA) ont organisé une mission de suivi des actions de renforcement du mouvement syndical en Haïti à l'occasion de la Fête du travail. La CGT s'est jointe à cette mission et a participé à la manifestation du 1^{er} mai sur place.

Haïti, c'est le pays le plus pauvre du continent américain. 11 millions d'habitants, 2,9 millions travailleurs, dont 7 % dans le secteur formel et 3 % dans le public, dont 3 % syndiqués. Cela fait environ 9 000 membres des organisations syndicales qui détiennent un contrat de travail en bonne et due forme.

Les autres 90 % des travailleurs sont dans le secteur informel, soit sans protection sociale et sans contrat du travail. En l'état actuel des choses, cela se traduit par une absence de droits.

Le mouvement syndical est très éclaté en Haïti, avec une dizaine de centrales, dont seulement trois sont affiliées à la CSI/CSA. Elles sont toutes fortement implantées dans le secteur public, mais font depuis plusieurs années des efforts remarquables pour organiser le secteur privé, et surtout de trouver les moyens d'organiser les travailleurs du secteur informel, qui est la partie dominante du marché du travail dans le pays. Cela permet lentement d'établir un rapport de force et d'imposer par-ci, par là des négociations collectives.

La mission de la CSI s'est déroulée essentiellement à Port-au-Prince, la capitale.



www.cgt.fr

315 milliards pour sauver l'Europe ?



« Ma commission sera celle de la dernière chance » a prévenu Jean-Claude Juncker, le nouveau président de la Commission européenne. Les 315 milliards du « Plan d'investissement pour l'Europe » qu'il a présenté devant le Parlement européen le 26 novembre 2014 seront-ils suffisants pour sauver l'Europe de la récession économique, du chômage de masse et pour engager notre continent sur la voie d'un développement humain durable ?

Sommaire

315 milliards pour sauver l'Europe ?

- *La vision tronquée de la Commission européenne*
- *Un premier pas insuffisant selon la CES*
- *Reconnaître pleinement le rôle de l'investissement public*
- *Une exigence de contrôle social*

Annexe

Références et lectures complémentaires

Cette annonce de « Plan d'investissement pour l'Europe », familièrement appelé « plan Juncker »⁽¹⁾, s'inscrit dans un contexte de mobilisation particulier. En effet, face au chômage de masse et à la crise économique, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) revendique depuis novembre 2013 un plan d'investissement européen pour une croissance durable et la création massive d'emplois de qualité⁽²⁾. Sur cet objectif revendicatif, une euromanifestation a réuni plus de 50 000 personnes à Bruxelles, quelques semaines avant les élections européennes de juin 2014.

Le plan Juncker repose sur un double diagnostic : la faiblesse actuelle de l'investissement, en chute de 15 % par rapport à son niveau de pré-crise, détériore le stock de capital et entrave le potentiel de croissance, la compétitivité et la création d'emploi. La Commission européenne explique cette chute drastique par un « manque de confiance » des investisseurs privés, alors que les liquidités sont abondantes. Face à cette situation, analysée comme une « défaillance de marché », il convient selon la Commission européenne de « rassurer les investisseurs » et de définir une stratégie ciblée sur l'investissement privé utilisant l'investissement public comme catalyseur.

Cette analyse ignore les effets délétères de la financiarisation des entreprises, des politiques d'austérité et de compression des salaires sur la demande.

(1) Depuis, ce Plan Juncker a été confirmé par une communication de la Commission européenne (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2014:903:FIN>) ainsi que par un projet de règlement portant création d'un Fonds européen pour les investissements stratégiques, en cours de discussion au Parlement européen : http://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-investment/plan/docs/proposal_regulation_efsif_fr.pdf

(2) Voir <http://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/FR-A-new-path-for-europe.pdf>

Pour une présentation et un commentaire CGT, se reporter à Analyses et documents économiques CGT, numéro 119, août 2014, pp 30-33. Pour des propositions de mise en œuvre concrète, se reporter à l'étude SYNDEX (2014) et au communiqué CES du 01/12/2014 : http://www.etuc.org/fr/presse/investissements-queles-priorites-pour-lue#.VSZHYpNg9_

Références et lectures complémentaires

AUVRAY Tristan, DALLERY Thomas et RIGOT Sandra, « Comment relancer l'investissement », *L'économie politique*, n° 65 – janvier 2015.

CES, « Une nouvelle voie pour l'Europe : plan de la CES pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité », novembre 2013.

CES, « Investissements : quelles priorités pour l'UE ? », communiqué du 1^{er} décembre 2014.

CES, « Vers une stratégie européenne pour la qualité de l'emploi », Position adoptée par le Comité exécutif du 10-11 mars 2015.

CESE, « Un plan d'investissement pour l'Europe », avis de Michael SMYTH, 19 mars 2015.

CHANU Pierre-Yves et MEYNENT Denis, « Le plan de la CES pour l'investissement : quels enjeux économiques et comment il pourrait être mis en œuvre », *Analyses et Documents Économiques CGT*, numéro 119, août 2014, pp 30-33.

COMMISSION EUROPEENNE, « Un plan d'investissement pour l'Europe », COM (2014) 903 final.

COMMISSION EUROPEENNE, « Règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques », COM (2015) 10 final.

CORDONNIER Laurent, « À la recherche du coût du capital », *La revue de l'IRES*, n° 79 – 2013/4, pp 111-136.

DGB, « Un plan Marshall pour l'Europe – Proposition de la Confédération des syndicats allemands (DGB) de lancer un plan de développement, d'investissement et de relance économique », 2012.

.../...

La vision tronquée de la Commission européenne

Le plan Juncker comporte trois volets pour relancer l'investissement en Europe : créer un fonds spécifique, rattaché à la BEI⁽³⁾, le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) ; créer une réserve européenne de projets d'investissement considérés comme « rentables » et renforcer l'assistance technique pour leur développement ; créer un environnement réglementaire soit disant plus propice aux entreprises et à l'investissement en poursuivant les réformes structurelles, ce qui augure mal de la réussite du plan.

Pour l'instant, les discussions relatives au plan Juncker se sont principalement concentrées sur son montant et ses modalités financières. La Commission européenne communique essentiellement sur le montant de 315 milliards d'Euros, qui est le montant de sortie de ce plan après effet de levier de 15. De quoi s'agit-il ?

Ce chiffre est atteint au terme d'un processus en trois étapes :

- le budget initial du FEIS est de 21 milliards d'euros : un apport de 5 milliards de capitaux propres versé par la BEI, auquel s'ajoute une garantie de 16 milliards apportée par l'Union européenne ;
- le FEIS va ensuite se financer sur les marchés, en émettant des obligations qui lui permettront de tripler son budget initial de 21 milliards ;

- ces 63 milliards sont multipliés par 5 : le FEIS attire les investisseurs privés grâce à des modalités de co-investissement qui leur assurent une sécurité maximale et la limitation de leurs pertes éventuelles⁽⁴⁾.

Au final, par ingénierie financière, les 21 milliards de départ se « transforment » en 315 milliards, ce qui a laissé sceptique plus d'un commentateur. Pour arriver à cet effet important de levier, il est probable que seuls les projets jugés les plus rentables du point de vue de l'investisseur privé seront sélectionnés, en favorisant le recours à des partenariats public-privé (PPP).

Les projets doivent être durables sur le plan environnemental et s'inscrire dans des domaines ciblés, notamment :

- infrastructures stratégiques : numérique et énergie ;
- infrastructures de transport dans les centres industriels ;
- éducation, recherche, innovation, R&D ;
- investissements visant à dynamiser l'emploi (financement des PME et mesures en faveur de l'emploi des jeunes).

Les États membres qui le souhaitent peuvent abonder le budget du FEIS. Ce montant supplémentaire ne sera pas comptabilisé dans le calcul des déficits (seuil des 3 %), mais cette refonte reste insuffisante. La

(3) La Banque Européenne d'Investissement est une institution européenne dont la mission est de « contribuer, en faisant appel aux marchés des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré et sans heurts du marché intérieur dans l'intérêt de l'Union » (Art 309 TFUE). Les États membre de l'UE sont ses seuls actionnaires. La BEI finance des projets, octroie des prêts et des garanties, sans but lucratif. Elle a un rôle de catalyseur et son action repose sur le principe du co-financement. Elle dispose de la notation triple A qui lui permet d'emprunter à taux faible.

(4) Mécanisme de créances privilégiées, prêts subordonnés, fonds propres.

Commission européenne souhaite que le plan soit opérationnel mi-2015, pour une période de trois ans. Elle

espère 1 % de PIB annuel supplémentaire et la création de 1,3 million d'emplois en trois ans.

Un premier pas insuffisant selon la CES

Pour mémoire, la CES revendique un plan de 2 % du PIB européen, chaque année, pendant dix ans afin de créer jusqu'à 11 millions d'emplois. Le plan Juncker correspond à un effort limité à environ 0,8 % du PIB annuel, pendant trois ans, ce qui couvre à peine 40 % du retard annuel d'investissement depuis le début de la crise. Si l'effet de levier sur lequel repose le plan est jugé peu crédible (voir ci-dessus) par la CES, le risque d'effet d'aubaine du plan consistant à financer des projets déjà existants est quant à lui bien réel. La CES note que la BEI a paradoxalement plus investi dans

les pays qui en avaient le moins besoin, au regard de leur taux de chômage au-dessous de la moyenne européenne. Car le mode de financement de la BEI entraîne une focalisation sur les projets les moins risqués, alors qu'elle devrait se concentrer sur les pays les plus victimes de la crise. L'investissement public devrait également pouvoir jouer un plus grand rôle. Enfin, la CES pointe la contradiction entre la volonté affichée de relancer l'économie et le maintien de politiques d'austérité et de réformes structurelles.

Reconnaître pleinement le rôle de l'investissement public

La posture adoptée par le Comité Économique et Social Européen est celle du soutien critique. Ainsi dans un avis ⁽⁵⁾ adopté le 19 mars 2015, le CESE déclare que si le plan Juncker « représente un pas dans la bonne direction, [il] n'en soulève pas moins nombre de questions épineuses, concernant son ampleur, rapportée aux énormes besoins d'investissement de l'Europe, l'importance de l'effet de levier qui en est attendu, le flux possible de projets d'investissement appropriés (...) ».

L'un des principaux apports de cet avis concerne la reconnaissance et la promotion de l'investissement public. En effet, partant de la proposition de la Commission européenne de ne pas inclure les contributions des États membres au FEIS dans le calcul des déficits budgétaires (voir ci-dessus), le CESE pose la question de savoir pour

quelle raison les autres dépenses engagées actuellement dans des infrastructures publiques à caractère stratégique ne sont pas traitées de la même manière. Il y a là une incohérence majeure qu'il convient de résoudre par la mise en place d'une « nouvelle règle d'or européenne », bien différente de celles en vigueur actuellement dont les incitations négatives ont pour conséquence un investissement public insuffisant (ex. : Allemagne).

Le CESE pense que d'une manière générale, l'investissement public accroît le stock de capital public et génère de la croissance pour les générations actuelles et celles de demain. Il s'en ensuit que ces dernières devraient contribuer au financement de ces investissements. Car se refuser

.../...

FRANCE STRATEGIE, « Ya-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », La note d'analyse, septembre 2014, n° 16.

FRANCE STRATEGIE, « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », La note d'analyse, novembre 2014, n° 18.

JANSEN Ronald, « Why the ECB needs to finance the European investment plan », Blog Social Europe, 19 novembre 2014.

MYANT Martin, « Juncker's investment plan: a start but we need more », ETUI Policy Brief, n° 3/2015.

OIT, « An employment-oriented strategy for Europe », Janvier 2015.

SYNDEX, « Une nouvelle voie pour l'Europe: plan de la CES pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité – Quelques propositions de mise en œuvre », novembre 2014.

VALLA Natacha, « A new architecture for public investment in Europe », CEPII Policy Brief, n° 4 – July 2014.

Conception : Espace International de la CGT
Denis MEYNENT
263 rue de Paris - Case 7-3
93516 Montreuil cedex
Maquette : DIC / uitg 13/04/2015
Imprimé par nos soins
Financé par les cotisations des syndiqué-e-s
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

(5) Rapporteur M. Smyth : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.eco-opinions.34437>.

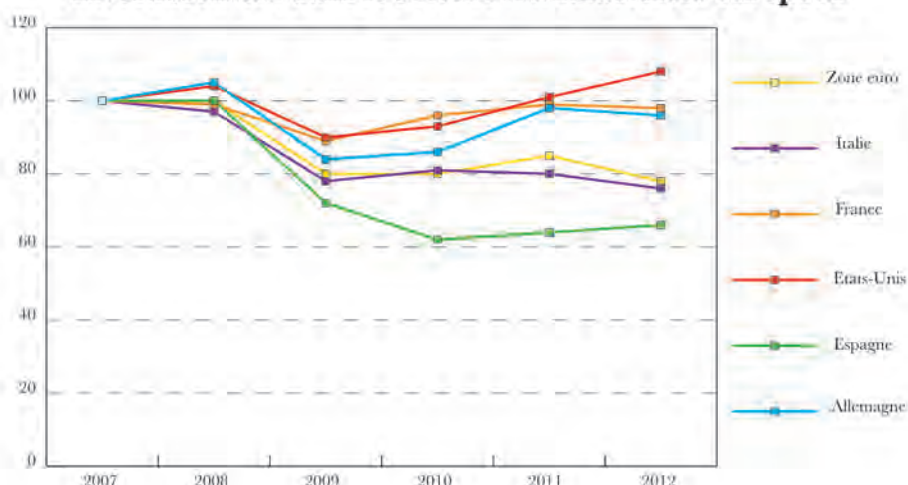
à autoriser que des prestations qui leur sont destinées soient financées par l'emprunt fera peser une charge fiscale disproportionnée sur les épaules de la population d'aujourd'hui et aboutira au sous-investissement, soit exactement la situation à laquelle on assiste actuellement en Europe. En conclusion de ce point, le CESE estime que « *le temps est venu de reconnaître que si elle veut renouer avec la croissance, l'emploi et la prospérité, l'Europe a besoin d'un programme d'investissements publics et privés qui soient soutenus. Il conviendrait qu'un encadrement budgétaire européen plus encourageant soit accordé aux investissements publics et privés à caractère stratégique (...)* ».

Une exigence de contrôle social

Enfin, l'avis du CESE soutient la participation des partenaires sociaux dans le processus de choix des projets d'investissement et aborde la question cruciale des critères de sélection des projets. Le projet de règlement européen concernant le FEIS (voir note 1) n'en comporte aucun. Le CESE suggère de prendre appui sur une étude de l'OIT⁽⁶⁾ qui examine différentes ventilations des fonds et qui propose une clé de répartition permettant de tenir compte du niveau de chômage de chaque pays, de façon à accorder plus à ceux qui sont les plus en difficulté. L'étude montre que pour un même montant initial de 315 milliards d'euros, les créations d'emplois sont maximales lorsqu'il est tenu compte des niveaux de chômage pour l'allocation des financements (voir encadré ci-contre).

La CGT devra définir d'autres critères complémentaires et exercer un puissant contrôle social pour garantir la création d'emploi de qualité, un effet multiplicateur maximal de l'investissement et une transition socialement juste vers une économie bas carbone. Cette vigilance est particulièrement de mise, au moment où la Commission européenne dans sa valorisation du plan Juncker communique essentiellement sur les investissements d'infrastructure et le marché numérique et semble avoir totalement oublié ses propositions initiales sur les investissements sociaux (éducation, formation, etc.).

Graphique 1 :
Investissement dans le secteur manufacturier européen



(Source : France stratégie)

(6) Étude de janvier 2015 non traduite en français : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_338674.pdf

Créations d'emplois et taux de chômage

L'OIT a cherché à évaluer le potentiel de création d'emploi que représente le Plan Juncker, à partir de plusieurs simulations. Alors que la Commission pense créer environ 1,3 million d'emplois en trois ans, l'OIT annonce les chiffres suivants :

- création de 1,8 million d'emploi en répartissant le financement des projets d'investissement en fonction du poids relatif de chaque pays dans le PIB européen ;
- création de 2 millions d'emplois avec la clé de répartition suivante : un tiers en fonction du PIB/pays et 2/3 selon le taux de chômage du pays ;
- enfin, si l'on conserve le scénario précédent et que l'on consacre 15 milliards d'Euros à la formation et à la recherche d'emploi, l'OIT estime que l'on peut créer 2,1 millions d'emplois au total.

C'est mieux que la Commission, mais cela reste insuffisant au regard des enjeux. En février 2015, l'Union européenne comptait 24 millions de chômeurs (9,8 %) et plus de 18 millions (11,3 %) pour la zone euro, selon Eurostat.

Le chômage de longue durée mine la cohésion sociale et nourrit la désespérance sociale : plus de 50 % des chômeurs de l'UE sont au chômage depuis plus d'un an et la courbe du chômage de très longue durée ne cesse de progresser. Il y a urgence à agir !

C'est là que l'épicentre du séisme dévastateur de janvier 2010 s'est trouvé. Dans la ville, les traces ne sont toujours pas effacées, et dans la situation économique et politique du pays, les séquelles ne sont pas dépassées non plus. Si, en 2009, Haïti était sur la voie d'un développement prometteur, le tremblement de terre a tout anéanti, et renvoyé le pays une décennie en arrière dans son évolution : les photos sur cette page ont toutes été prises au début mai 2015, soit cinq ans après...

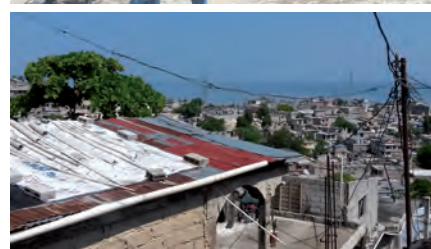
Historiquement, la France porte une lourde responsabilité. En contrepartie de l'indépendance du pays en 1804, la France avait exigé le paiement de dommages et intérêts à la jeune démocratie – ce qui a plombé les comptes publics d'Haïti pendant tout le XIX^e siècle, et dont le pays ne s'est jamais réellement relevé. Aujourd'hui, la France joue une rivalité avec les États-Unis qui ont une influence dominante sur la politique, la culture et l'économie du pays, même si la langue officielle est le français.

Selon le Factbook de la CIA, l'intérêt principal que présente Haïti aux yeux des États-Unis, c'est d'offrir un bas coût salarial, et un accès direct au marché américain, sans droits de douane. Haïti aujourd'hui est l'atelier textile des États-Unis. Avec la faiblesse

du mouvement syndical local, on s'imagine les conditions de travail.

Le président Hollande était annoncé pour une visite d'État en Haïti dix jours après la mission syndicale. Et de mauvais esprits ont fait le lien avec les chantiers de réfection des rues du centre-ville et les actions de nettoyage des petites échoppes de vendeurs à la sauvette qui parsèment en temps normal le quartier du Champs-de-Mars face au Palais national. Les Haïtiens étaient en attente d'un geste de la part de la France sur la dette actuelle du pays. Malheureusement, nous savons aujourd'hui que leurs attentes ont été déçues.

Nous avons rencontré des syndicalistes de grande qualité qui s'investissent dans la bataille de la défense des intérêts des travailleurs, ne reculent pas devant les représailles des patrons, et développent des stratégies originales pour organiser les salariés dans de nouvelles bases syndicales : ils s'organisent pour avoir un nombre de travailleurs si grand avec eux que les employeurs seraient obligés de fermer leurs usines s'ils songeaient à licencier tous les syndiqués ! Et ça marche...



Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Asie Centrale : quid des droits sociaux et syndicaux dans cette région du monde ?

Éléments de contexte et d'histoire

Depuis la chute de l'URSS en 1992, l'Asie Centrale est malheureusement caractérisée par de nombreuses atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Tentons de dresser une photographie de la région.

Les cinq pays connaissent un mode de gouvernance oscillant entre l'autoritarisme et le despotisme, nombre d'élites locales faisant usage de la violence comme mode

d'expression ou de renforcement de leur pouvoir clanique.

La plupart des pays de la zone sont dirigés par des élites en place depuis plus de trente ans : Noursoultan Nazarbaïev et Islom Karimov sont l'un et l'autre présidents depuis 1990, respectivement du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan, les deux pays les plus peuplés d'Asie Centrale, ce qui constitue en soi un délai déjà très long d'exercice du



pouvoir. Mais ils étaient auparavant dirigeants des Partis communistes de ces républiques et ce depuis la fin des années 70.



L'un comme l'autre ont anéanti le fait électoral et ne se sont jamais prêtés à l'exercice d'élections réellement libres.

Le Turkménistan est de ce point de vue un exemple tragique et caricatural : dirigé pendant 20 ans, de 1985 jusqu'à sa mort en 2006 par Saparmyrat Nyazov, dit Turkmenbachi, le père de tous les turkmènes, ce régime n'avait presque rien à

envier à celui de la Corée du Nord : interdiction de tout pluralisme ou de toute expression critique, justice expéditive et usage de la torture et de la peine de mort, harcèlement, intimidation, assassinats, limitation d'accès à Internet, accès réglementé à la culture (pendant longtemps, un seul livre était autorisé, le Roukhlama, œuvre du président, d'ailleurs disponible en anglais, français et allemand). La libéralisation depuis la mort du dictateur il y a neuf ans est toute relative.

Le travail des enfants est un véritable poison dans cette région du monde et frappe tous les pays, même si ce phénomène est davantage médiatisé en ce qui concerne l'Ouzbékistan (production du coton), le Turkménistan et le Tadjikistan. Ce fléau ne peut être efficacement combattu que par une généralisation de l'accès à la scolarité et par une amélioration du niveau de vie des familles et de rémunération des parents. Les campagnes de boycott ont malheureusement montré leurs limites en la matière, frappant bien davantage les populations que les organisateurs de cette exploitation qui peuvent facilement la déplacer vers d'autres secteurs économiques.

Depuis 1990, la région est secouée par les violences : guerre au Tadjikistan entre 1992 et 1997 qui aurait fait près de 50 000 morts,

massacres d'Andijan en mai 2005 en Ouzbékistan, exécutions capitales nombreuses dans ce même pays au nom de la lutte contre le Mouvement Islamique d'Ouzbékistan, une centaine de morts lors du départ du Président Kyrghize Bakaiev en avril 2010, massacre de plus de vingt ouvriers du pétrole et de membres de leurs familles en grève à Janaozen (ouest du Kazakhstan) en décembre 2011. Notre bulletin international a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer cette questions des répressions syndicales au Kazakhstan.

Dans le même temps, cette région aiguise les appétits géopolitiques et économiques de ses voisins proches et lointains (principalement la fédération de Russie, les États-Unis et l'Union Européenne), ainsi que ceux de nombreuses firmes multinationales, prédatrices face aux ressources naturelles ou à une main d'œuvre bon marché. Il faut dire que le sous-sol du Kazakhstan contient l'ensemble des éléments de la table de Mendeleev. Plusieurs pays de la région présentent de surcroît un important potentiel touristique (sommets de l'Altaï Kirghize, mosquées bleues d'Ouzbékistan). Le Turkménistan ou l'Ouzbékistan sont producteurs de gaz et de pétrole et disposent d'importantes réserves. Le Kazakhstan est le premier producteur mondial d'Uranium, à la tête de 17 % des réserves mondiales.

Quels partenariats pour la CGT avec cette région du monde ?

C'est dans ce contexte général que le Bureau International du Travail et le Conseil de la Fédération des Syndicats d'Ouzbékistan (SFPUz) ont organisé à Tashkent en avril dernier une conférence sur l'actualité et la pertinence des normes internationales du travail pour l'Ouzbékistan.

La SFPUz compte 6 millions et demi d'adhérents, 14 fédérations de branches et environ autant d'Unions régionales. Elle est dirigée depuis 2010 par Tanzila Narbaeva, femme énergique et décidée d'une cinquantaine d'année. L'organisation a déposé une demande d'affiliation à la CSI à la fin de l'année dernière.

Sous l'égide de l'OIT et de la Fondation Friedrich Ebert, plus d'une centaine de res-

pensables fédéraux et territoriaux de la SFPUz, de cadres du BIT, de la CSI et de syndicalistes invités (DGB, FNPR, CGT, LO du Danemark), ont donc pu échanger sur les normes internationales du travail. Dans les débats, les questions du travail des enfants et des libertés syndicales ont pu être abordées.

Il faut dire ici que le pays est mis sous pression depuis de nombreuses années sur cette question du travail des enfants. Cette pression est évidemment justifiée en raison du caractère massif et organisé que prend le phénomène, notamment lors des récoltes de coton. Elle a permis des évolutions positives enregistrées par le BIT qui a piloté plusieurs missions sur place et examiné à deux reprises le cas de l'Ouzbékistan lors de sessions de la commission d'application

des normes. Mais les campagnes qui ont pu être conduites par certaines organisations non-gouvernementales alertant l'opinion publique mondiale sur ce fléau ont aussi produit des contre-effets dommageables. Elles ont en effet été perçues, notamment par le mouvement syndical ouzbek, comme des humiliations injustes (le pays n'étant pas le seul à être confronté au phénomène) et délivrées par des donneurs de leçons du Nord. Il convient donc d'être prudents dans notre manière d'aborder ce problème et d'aider réellement le pays à avancer et le syndicalisme ouzbek à lutter contre.

La conférence a pourtant débouché sur l'adoption d'une déclaration enjoignant le gouvernement et le président du pays à ratifier la convention 87 de l'OIT sur les

libertés syndicales, seules des huit conventions fondamentales à ne pas être encore ratifiée par l'Ouzbékistan. Si cette demande devait être satisfaite, il s'agirait d'une première depuis les années 90, dans un contexte où cette convention et son lien au droit de grève sont de plus contestés par les employeurs.

Dans les suites de cette conférence, la CGT envisage d'inviter la SFPUz à rejoindre un projet aux côtés de nos camarades d'Inde et du Bangladesh, axé sur un échange d'expériences et de « bonnes pratiques » entre

l'ensemble des participants en privilégiant une approche Sud-Sud :

- NTUI (Inde) et les syndicats du Bangladesh seraient sollicités pour intervenir sur le champ de la lutte contre le travail des enfants et contre le travail précaire et informel ;
- SFPUz serait sollicitée pour mettre en avant ses pratiques et méthodes en matière de place des femmes dans l'organisation. En effet, la SFPUz est caractérisée, de façon exceptionnelle, par une

place prépondérante des femmes dans les instances de direction de l'organisation. Rien ne la prédispose pourtant à cette réalité : elle évolue dans le contexte d'un pays musulman et constitue une exception notable dans cette région du monde. De par son nombre élevé d'adhérents, elle est par conséquent la plus grande organisation syndicale nationale dirigée par une femme.

PC

Australie – la mobilisation continue

Avec la Confédération australienne des syndicats, ACTU, les travailleurs demandent aux gouvernements des différentes régions du pays de soutenir et défendre le niveau de vie des australiens. Ils veulent voir la fin des coupures dans la santé et l'éducation, des privatisations et des attaques continues contre les droits au travail. Ils demandent aussi que le Gouvernement australien fasse en sorte que les firmes mul-

tionales et les personnes à forts revenus paient leurs impôts comme tous les autres citoyens. La campagne s'appelle « Pour un meilleur avenir » et des milliers de travailleurs à partir de leur lieu de travail signent l'appel en ligne et envoient une photo de leur syndicat ou d'une mobilisation.

MLB



Photo des infirmières du Territoire du Nord

Népal – Solidarité syndicale suite au tremblement de terre

En moins d'un mois, le tremblement de terre du 25 avril et ses répliques – dont les plus importantes du 10 mai, ont fait plus de 8.000 morts, près de 10 000 blessés et des dizaines de milliers de sans abris. Dès l'annonce du séisme, les syndicats népalais se sont mobilisés, soutenus quelques heures plus tard par le mouvement syndical international. Très vite, la CGT a exprimé sa solidarité avec la population et les travailleurs népalais et leurs organisations syndicales. Philippe Martinez s'est adressé aux dirigeants de Gefont, Antuf et NTUC-I (http://www.cgt.fr/IMG/pdf/70_comm_27042015.pdf).

De son côté et de façon ininterrompue depuis le 25 avril, Gefont, la Fédération générale des syndicats du Népal, s'investit au quotidien dans le cadre d'une large coordination des syndicats népalais. Après les opérations de sauvetage et de déblaiement,

Gefont est engagée dans la distribution d'aide matérielle en particulier de la nourriture et des abris temporaires. (<http://www.gefont.org/>). La CSI et la CSI Asie-Pacifique soutiennent et coordonnent la

solidarité avec les syndicats du Népal. La CSI a en particulier écrit aux gouvernements du Qatar, d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis pour leur demander de permettre aux travailleurs migrants népalais de rentrer dans leur pays afin de partager le deuil de leurs familles et amis et de participer à la reconstruction du pays.



Avec l'Avenir social, la CGT a également lancé un appel à la solidarité. Il s'agit de participer, par l'intermédiaire d'un projet de coopération, à la reconstruction du Népal aux côtés de nos camarades népalais.

MLB

Quelques repères sur le mouvement syndical au Népal

Le 4 mars 1947, les travailleurs népalais lançaient les prémices du syndicalisme. Pour la première fois, ils protestaient contre le régime du Roi Rana. Les syndicats du nord de l'Inde apportèrent leur aide et leur débat sur la structuration syndicale en fonction de lignes politiques. Bien qu'aucun syndicat n'ait été créé au Népal à ce moment-là, les militants les plus actifs furent arrêtés.

Le mouvement ne s'arrêta pas là et malgré la répression brutale, les travailleurs réussirent à gagner une partie de leurs revendications. Entre 1947 et 1951, les luttes menèrent à la création du Congrès syndical des syndicats du Népal (ANTUC). Il faudra des dizaines d'années de combat pour gagner la démocratie et la reconnaissance du fait syndical.

Le 20 juillet 1989, GEFONT était créé dans la clandestinité. Dès le milieu des années 1990, en Inde, des contacts sont établis entre Gefont et la CGT. Dans la même période, le régime devient une monarchie constitutionnelle. Le débat syndical d'alors limite la syndicalisation aux travailleurs des usines excluant les cols blancs et les travailleurs des services de l'action syndicale. L'ouverture à tous les travailleurs interviendra en 1996.

Les relations entre Gefont et la CGT se sont développées progressivement dans le cadre

particulier de droits syndicaux contraints au Népal et de la guérilla maoïste (à partir de 1996).

Sur le plan syndical, la mobilisation populaire ouvre les portes à l'activité syndicale. De nouvelles confédérations sont créées : NTUC (Congrès des syndicats du Népal) et en 1998 DECONT, la confédération démocratique de syndicats népalais est issue d'une scission de NTUC – qu'il rejoindra de nouveau en 2008 pour former NTUC-I (NTUC I est lié au Parti du congrès du Népal). Après le coup d'état du roi, un Front démocratique syndical s'est construit regroupant le Gefont, NTUC, Decont et le Syndicat des enseignants. Cette alliance visait à ouvrir des discussions avec les maoïstes pour contribuer à la mise sur la touche du Roi. Aux élections suivantes les maoïstes ont recueilli la majorité relative. Depuis lors et bien que la République aie été proclamée en 2006, la situation politique reste instable.

Aujourd'hui, Gefont est la plus grande organisation syndicale du Népal avec près de 400 000 syndiqués organisés dans vingt fédérations qui couvrent les trois grands secteurs économiques. Plus de 33 % de femmes ont été élues au Comité exécutif national lors du 5ème congrès en 2014. La majeure partie des relations de la CGT avec

les syndicats népalais passe par Gefont, des liens vieux de près de vingt ans. Dans le cadre du débat sur la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale qui allait donner la CSI en 2006, Gefont faisait partie comme la CGT du groupe de contact réunissant des organisations non affiliées. Les coopérations entre nos deux organisations portent sur les droits syndicaux, la place des femmes dans le syndicalisme et leur prise de responsabilité et depuis le dernier congrès en 2014 sur la défense des droits des travailleurs népalais détachés et/ou migrants dans les États du Golfe – une coopération assurée par la Fédération CGT de la construction, bois et ameublement dans le cadre de l'IBB (Fédération internationale du bois et du bâtiment).

En 2007, Gefont et NTUC prenaient l'initiative de la création du Centre de coordination commun des syndicats (JTUCC). Depuis 2009, il regroupe onze centrales syndicales et couvre plus d'1,6 million de travailleurs des secteurs formel et informel. Le JTUCC organise le débat sur les principales préoccupations des travailleurs au Népal.

Toutes les semaines, Gefont met en ligne des informations filmées en anglais :

http://www.gefont.org/multimedia_detail.php?id=106.

Nouvelles du Proche et Moyen Orient

Migrations : stop à l'hécatombe en Méditerranée

Les décès, la fermeture des frontières, les rejets en mer n'arrêtent pas la circulation des personnes qui fuient la guerre, le terrorisme, la pauvreté et la famine.

L'Europe doit sortir de sa logique sécuritaire et d'externalisation de ses frontières tout en agissant sur les causes qui contraignent des milliers de personnes à risquer leur vie et celle de leurs proches, pour un monde meilleur. Ainsi, les

mesures qui doivent être prises pour reprendre le contrôle de la situation en Méditerranée nécessitent un déploiement de ressources humaines techniques et financières ainsi qu'une coordination entre les différentes institutions nationales et internationales. Ces mesures doivent être ambitieuses et de large portée compte tenu de la complexité et de la nature multiple des causes qui caractérisent le contexte régional.

C'est dans cette perspective que des organisations syndicales de pays d'Europe du Sud, du Maghreb, du Machrek et d'Afrique sub-saharienne, dont fait partie la CGT, ont créé un réseau d'assistance syndicale aux migrants regroupant 29 organisations dans 16 pays (Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Mauritanie, Maroc, Algérie, Libye, Tunisie, Égypte, Liban, Turquie, Italie, France, Espagne, Portugal, Belgique). Une initiative qui bénéficie du soutien de la Confédération

européenne des syndicats et de la Confédération syndicale internationale et des acteurs de la Société Civile nationale et internationale.

Nouvelles d'Europe

Ce réseau vise à fournir assistance et protection aux migrants pour un travail Décent et le renforcement des Syndicats de la rive sud de la Méditerranée et d'Afrique subsa-

harienne pour une meilleure prise en compte de la question migratoire.

OY

Royaume-Uni : défaite des travaillistes

Les élections britanniques début mai 2015 ont mis en évidence une faiblesse historique du parti travailliste, et une victoire des indépendantistes (classés à gauche) écossais. Les conservateurs remportent la majorité absolue au parlement à Westminster.

Traditionnellement, les syndicats britanniques entretiennent des liens organiques avec le Parti travailliste – même si depuis un certain nombre d'années cette logique est de plus en plus contestée. C'est dans ce contexte que la confédération britannique des syndicats (TUC) ouvre un débat de fond sur le rapport au politique qui dans l'histoire s'appuyait sur le fait qu'il y avait deux partis politiques qui s'affrontent, et qui traduisaient grosso modo une division de la société britannique en classes sociales.

Le premier constat fait par le TUC est que bien évidemment, le système à deux partis politiques a volé en éclats : on se retrouve avec un système à au moins quatre acteurs

incontournables. Ensuite, très clairement, les travaillistes ne sont plus perçus comme la meilleure représentation des intérêts des travailleurs. Quelle légitimité alors pour des relations privilégiées avec ce parti pour le TUC ?

Au niveau de la « nation » britannique, la division claire entre Angleterre et Écosse sur l'échiquier politique pose la question de la structure de l'État. Ne seraient-ce finalement pas les électeurs qui pousseraient vers l'émergence d'une structure fédérale ? Et cela même alors que le référendum sur l'indépendance de l'Écosse a débouché très récemment sur un refus. La question de l'autonomie conférée au parlement à Édimbourg est très clairement posée à travers ce scrutin.

Cependant, au niveau européen, David Cameron a promis un référendum sur l'appartenance du Royaume Uni à l'Union européenne, et il paraît difficile qu'il puisse

en échapper. Les craintes sont réelles qu'une telle votation pourrait aboutir à une sortie de l'Union Européenne, voire faire apparaître des divisions claires entre les entités sub-nationales.

Cela ne restera pas sans effets sur les débats européennes à Bruxelles, puisqu'il est à craindre que – du moins pour l'affichage – Londres obtienne des concessions de Bruxelles afin de disposer d'arguments pour convaincre les électeurs que c'est Westminster reste maître à bord, et non pas Bruxelles.

Dans cette constellation alors, quelle place pour le Royaume Uni en Europe ? Et pour nous, comment mieux intégrer le TUC dans la CES où il souhaite avoir toute sa place, et où il doit l'avoir.

WJ



Envoyez vos dons à L'Avenir social

263 rue de Paris - Case 419 - 93514 Montreuil Cedex

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Solidarité Népal - Un reçu vous sera adressé dès réception

Conseil régional pan-Européen de la CSI (« PERC »)

La CSI s'appuie, dans ses activités régionales, sur ses organisations continentales (comme la CSI-Afrique, ou la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques, CSA). La CES cependant, ne joue pas le rôle d'une entité régionale de la CSI, et garde son indépendance et sa spécificité. Afin de souligner la cohérence de l'action de la CSI sur le grand continent européen, elle s'est dotée du Conseil régional pan-européen (PERC), qui s'étend de l'océan Atlantique à la Russie. Elle entretient toutefois des liens étroits et organiques avec la CES.

Ainsi, traditionnellement, l'Assemblée générale (le congrès) du PERC est organisé immédiatement après le congrès de la CES : cette année, il se déroulera à la mi-décembre à Bruxelles.

Les travaux préparatoires ont débuté avec une réunion à Vienne le 23 avril sous la présidence de Erich Foglar, président de l'ÖGB autrichien, et se poursuivront jusqu'à l'AG.

Compte tenu de la situation économique difficile, et d'une démocratie précaire dans de nombreux pays de l'ancienne URSS, bon nombre de sujets sont à traiter pour que le PERC reste et devienne en partie l'outil qui réponde aux besoins, notamment des syndicats dans les pays à l'Est de l'Union Européenne.

Les phénomènes migratoires, essentiellement vers l'UE sont au centre des préoccupations des pays comme notamment la Géorgie et l'Ukraine. Si un certain nombre de ces pays ont conclu des traités d'association avec l'Union Européenne – qui implique la transposition de l'acquis communautaire – les syndicats n'ont pas droit de cité vis-à-vis des institutions européennes qui déterminent la législation qui s'applique bien au-delà du territoire de l'Union. Le PERC devrait dans l'idéal trouver les moyens de devenir le porte-parole de ces préoccupations.

Par contre, le PERC est essentiellement dominé par l'enjeu des relations Union européenne / Russie. C'est là que la politique de voisinage de l'UE soulève le plus grand nombre d'interrogations : les sphères d'influence de l'UE et de la Russie se recoupent, et risquent d'entrer en conflit. La situation en Ukraine actuellement est sans doute une première conséquence des avancées de l'UE.

Les pays limitrophes de la Russie regardent ces évolutions avec une grande inquiétude, et suivent de près l'évolution dans la région. En même temps, ils constatent que les conseillers expédiés par l'UE prônent tous des approches néolibérales et recommandent des « réformes structurelles » qui mettent en œuvre des politiques toujours inspirées par ces mêmes idées. Là aussi, la

question se pose pour le PERC de savoir comment il pourra jouer le rôle de catalyseur de mouvements de résistance efficaces. C'est peut-être la question centrale qui permettra à la structure de prendre son élan !

Finalement, compte tenu de l'histoire des pays de l'ex-bloc soviétique, le syndicalisme en soi n'a toujours pas bonne presse. Les organisations peinent à organiser la jeunesse et les nouvelles professions de l'économie de l'information. Les structures syndicales ne sont pas souvent comparables aux traditions des pays de l'Europe occidentale : toute avancée devra d'abord passer par un renforcement de ces organisations. C'est le déséquilibre entre la partie ouest du PERC d'un côté et les pays de l'ex-Union soviétique de l'autre qui rend le développement de dynamiques horizontales difficiles au sein du PERC.

Erich Foglar l'a résumé ainsi : le PERC existe et joue le rôle d'un pont entre l'est et l'ouest. C'est un progrès qui est prometteur. Mais il s'agit maintenant de l'utiliser : un pont n'est utile que s'il est emprunté. Qui l'empruntera et dans quelle direction – c'est cela l'enjeu du débat de l'Assemblée générale en décembre. Les discussions préparatoires continuent, et la CGT s'est engagée à contribuer à la hauteur des enjeux.

WJ



« Le point sur l'OIT à la veille de la 104^e conférence internationale du travail »

Depuis 2011 et surtout 2012, l'OIT est la cible d'attaques très violentes du patronat qui l'identifie comme une forteresse en matière de défense des droits des travailleurs et des régulations alors que leur logique est située aux antipodes, dans la flexibilisation et l'amoindrissement des garanties sociales et du travail. L'offensive porte principalement sur le droit de grève et la jurisprudence qui le garantit.

En 2012 et en 2014, la commission des normes de la conférence internationale du travail n'a pas été en mesure d'adopter de conclusions sur les 25 cas qui lui étaient soumis en raison de ce conflit. Pendant trois ans, la CSI a travaillé sur la seule option de nature à trancher définitivement ce différend : la saisine de la Cour Internationale de Justice de la Haye, option que nous avons fortement soutenue.

En décembre 2014, la CSI a décidé lors de son dernier conseil général, poussée par de nombreuses organisations dont bien évidemment la CGT, de mener une campagne active de défense du droit de grève, axée sur la demande d'une saisine de la CIJ et d'organiser une journée mondiale de mobilisation le 18 février dernier.

Elle est ainsi parvenue à obtenir des gouvernements une déclaration historique intercontinentale du 23 février 2015, engageant les 184 états membres de l'OIT dans la reconnaissance du lien entre le droit de grève et les libertés syndicales. Ainsi : « Le groupe gouvernemental reconnaît que le droit de grève est lié à la liberté syndicale, qui est un principe et droit fondamental au travail de l'OIT. Il reconnaît en outre expressément que, sans protection de ce droit de grève, la liberté syndicale et, en particulier, le droit d'organiser des activités pour promouvoir et protéger les intérêts des travailleurs ne peuvent être pleinement garantis ». Il nuance et complète ensuite cette formulation en précisant qu'il ne s'agit pas d'un droit absolu puisque son exercice est réglementé au niveau national.

Dans la foulée, un accord est intervenu entre travailleurs et employeurs qui présente

l'avantage de geler provisoirement le conflit et devrait permettre aux différentes instances de l'OIT de fonctionner de nouveau.

Mais il ne solutionne néanmoins pas le différend qui oppose travailleurs et employeurs sur la reconnaissance du droit de grève comme découlant de la convention 87 et présente plusieurs dispositions inquiétantes ou problématiques :

Il « reconnaît aux travailleurs et aux employeurs le droit de mener des actions collectives pour défendre leurs intérêts professionnels légitimes ». Il n'est pas ici question expressément du droit de grève, mais la mention d'actions collectives des employeurs peut faire penser au lock out.

Il maintient la mise en examen des experts de la commission pour l'application des conventions et recommandations. Depuis 2012, les employeurs contestent leur capacité d'interprétation des conventions. L'accord entre employeurs et travailleurs de février réitère le mandat qui limite la portée des travaux de cette commission, composée de vingt juristes indépendants des gouvernements et des mandants : « Ses avis et recommandations ont un caractère non contraignant, leur objet étant de guider l'action des autorités nationales ».

Il entérine la possibilité pour l'un ou l'autre des mandants de se désolidariser des conclusions de la commission d'application des normes de la CIT : « les points de vue divergents peuvent être reflétés dans le compte-rendu des travaux de la Commission ». Cela signe la fin du tripartisme et de l'universalité des décisions prises par cette Commission.

Il introduit la possibilité pour les employeurs comme pour les travailleurs de choisir 3 cas et de les soumettre à l'examen de la commission des normes de la CIT, sans qu'il soit possible pour l'autre groupe de les refuser. Si cette disposition peut sembler séduisante puisqu'elle nous permet d'éviter le veto des employeurs face à des cas emblématiques (la Colombie par exemple), elle nous expose aux mêmes effets. Dès cette année, nous pourrions avoir la France sur la liste (une première

depuis plus de trente ans !), à la demande des employeurs sur la convention C122 (politiques de l'emploi). Nul doute que ce sera l'occasion pour eux de faire le procès des politiques de l'emploi Valls-Hollande en disant qu'elles n'ont pas suffisamment flexibilisé le marché du travail. Ce n'est pas exactement le sujet sur lequel nous aurions pu espérer interroger l'action du gouvernement français devant les normes de l'OIT.

Il engage les travaux concernant le mécanisme de révision des normes. Il s'agit là d'une lame à double tranchant. Au motif de l'obsolescence de certaines normes, l'idée est d'engager leur révision. Or nombre d'entre elles ont été négociées pendant le monde bipolaire et le rapport de forces était alors plus favorable au fait d'obtenir de bonnes conventions et recommandations. La situation est aujourd'hui beaucoup moins bonne et la position de la CSI a longtemps été de dire qu'il ne fallait pas ouvrir ce chantier, ou conditionner son ouverture au fait que les employeurs reconnaissent le lien entre la C87 et le droit de grève.

C'est dans ce contexte que se déroulera la 104^e Conférence Internationale du Travail, du 30 mai au 13 juin prochain.

Cette année, la Conférence comprendra quatre commissions qui développeront leurs travaux en parallèle. Le poste de délégué titulaire sera assumé par la CFDT :

- la commission d'application des normes, cœur du réacteur qui traitera de 24 cas, dont peut-être, celui de la France (cf. ci-dessus) ;
- la commission visant à établir une nouvelle norme (une recommandation) sur les processus de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;
- une commission sur l'importance des PME dans la création d'emplois décents et productifs ;
- et une commission qui traitera des questions de protection sociale, dans le cadre de ce que l'OIT appelle la discussion récurrente.

PC



Message des syndicats français aux travailleuses et travailleurs d'Iran

Depuis plusieurs années, nos organisations syndicales Cfdt, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, soutiennent ensemble vos combats pour la défense de vos droits et de vos libertés. Nous savons dans quelles conditions vous menez cette lutte, la répression très forte qui est exercée par le pouvoir iranien, et les conditions de travail et de vie très difficiles pour le peuple iranien.

Nous condamnons les licenciements abusifs, les emprisonnements et pressions judiciaires dont sont victimes celles et ceux qui défendent leurs droits fondamentaux et exigent la liberté syndicale. En particulier, nous menons actuellement des campagnes en soutien à Chahrokh Zamani et Behnam Ebrahim-zadeh ; nous œuvrons pour la libération sans conditions de toutes et tous les syndicalistes emprisonné-es et continuerons à faire connaître tous les cas de répression, afin de contribuer à faire cesser ces situations inacceptables.

Le droit de constituer librement des organisations syndicales et de s'associer dans des organisations représentant les travailleuses et les travailleurs qui soient réellement indépendantes, sont des aspirations légitimes et pleinement reconnues par le droit international. Nous soutenons votre exigence que l'Etat iranien s'y soumette enfin !

A l'occasion du Premier mai, journée internationale de solidarité, nous vous renouvelons notre soutien sans faille dans l'éprouvant combat que vous menez pour la liberté de toutes et tous, pour la dignité des travailleuses et des travailleurs, pour le respect des Droits de l'Homme

Paris, 1 Mai 2015

Suite de l'article p. 4

Le Collectif national pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, qui a lancé en début d'année une campagne de pression «France Télécom-Orange doit rompre son accord avec l'entreprise israélienne Partner» vous propose de signer et de faire signer massivement des cartes postales-pétition. Vous les trouverez sur le site :

<http://www.france-palestine.org/Cartes-postales-France-Telecom>

